



RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2008  
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS

# NOTE 1

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir du 01 janvier 2008.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en terme de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a adopté les normes internationales d'information financière IFRS pour les comptes consolidés au premier semestre 2008.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'union européenne applicables au 30 juin 2008.

### 1.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

#### 1.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où le Groupe il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- Le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

#### PERIMETRE DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU 30-06-2008

Sociétés Consolidées	Capital social( KDH)	Pourcentages		Méthode de consolidation
		de contrôle	d'interet	
BCP	588 805	100,00	100,00	EC(*)
Banque Chaabi duMaroc( k euro)	21 000	100,00	100,00	IG
Maroc Assistance Internationale	50 000	51,66	51,66	IG
Moussahama	140 000	99,93	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	MEE
Media Finance	100 000	70,00	70,00	IG
chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	IG
Chaâbi inter bank offshore( en k usd)	2 200	60,00	60,00	IG
Chaâbi Leasing	100 000	30,00	30,00	MEE
BPMG ( k gnf )	10 139 250	53,90	53,90	IG
BPMC ( k fcfa )	2 000 000	62,50	62,50	IG
BANK AL AMAL	500 000	0,06	0,06	MEE(*)

(\*) EC : Etablissement Consolidant

IG : Intégration Globale

MEE: Mise en équivalence

#### 1.2.2. Méthodes de consolidation

##### 1.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

# NOTE 1

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

### 1.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

### 1.2.2.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

## 1.2.3. Options retenues par le Groupe

### 1.2.3.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle, ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

### 1.2.3.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

### 1.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### 1.2.3.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

## 1.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

### 1.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

### 1.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

### 1.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

### 1.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ». Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### 1.3.6. Options retenues par le Groupe

#### Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité. La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expérience métier et à une étude réalisée auprès de certaines Agences. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions. Ainsi quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Cette ventilation s'applique au coût historique de toutes les constructions, car la méthode de reconstitution des composants à partir des factures n'a pas été adoptée compte tenu de sa complexité. Toutefois cette répartition va être mise en œuvre à partir du 30 juin 2008 pour le traitement récurrent des immobilisations. Pour la 1ère application des normes IFRS, une matrice de décomposition a été définie compte tenu de la complexité de reconstitution des composants à partir des factures.

#### Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 14. CONTRATS DE LOCATIONS

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.1.1. Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.2.1. Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

#### 1.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 1.5. PRÊTS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 1.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 1.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus. Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### 1.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie. Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## 1.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 1.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers. La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel. La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation qui incorpore le maximum de données observables du marché et cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 1.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 1.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

## 1.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### 1.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### 1.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### 1.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### 1.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### 1.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS	HTM	TRADING
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bons du trésor classés en titres de placements</li><li>• Obligations marocaines non cotés</li><li>• Titres d'OPCVM détenus (titrisation)</li><li>• OPCVM et actions</li><li>• Bons du trésor reclassés des titres d'investissements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)</li><li>• Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne figurent en trading que les produits dérivés.</li></ul>

## 1.8. OPERATIONS EN DEVICES

### 1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat. Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

# NOTE 1

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

#### 1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

##### 1.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

##### 1.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

#### 1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

#### 1.9.3. Options retenues par le Groupe

##### Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Tous les dossiers supérieurs à MMAD 2, qualifiés de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

##### Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les dossiers inférieurs à MMAD 2, qualifiés de « petits dossiers » ils font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

##### Pour la provision collective

Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises

### 1.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

#### 1.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

# NOTE 1

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### 1.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## 1.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

### 1.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### 1.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

## 1.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

# NOTE 1

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

#### Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

#### Typologie des avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

#### 1.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

#### 1.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### 1.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

#### 1.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

## NOTE 1

### RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



#### 1.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres. Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois. Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007 et 2008 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/07	30/06/07	31/12/07	30/06/08
Taux d'actualisation	4,34%	4,39%	5,16%	5,12%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux de rendement des actifs	4,50%	4,50%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En millions de Dirhams	01/01/07	30/06/07	31/12/07	30/06/08
Provision pour indemnités de retraite	58	56	56	58
Provision pour indemnités fin carrière	32	31	33	32
Provision pour couverture médicale des retraités	102	106	103	106
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	18	18
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>209</b>	<b>214</b>

#### 1.14. PROVISIONS PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

##### 1.14.1. Options retenues par le Groupe

Provisions pour risques bancaires généraux :

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

#### 1.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFERÉ

##### 1.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

##### 1.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 1.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

### 1.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 1.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

#### 1.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance et Moussahama; Al Istitmar Chaabi ;
- Banque de détail au Maroc comprenant, Maroc Assistance International, Bank Al Amal ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant ; Chaabi Leasing; Chaabi LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Maroc Centrafricaine; Banque Populaire Maroc Guinée et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

## NOTE 1

# RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 1.20. PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS

#### 1.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrif.

#### 1.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



## BILAN IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF IFRS	30/06/08	31/12/07	PASSIF IFRS	30/06/08	31/12/07
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 173 005	15 117 694	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16	15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53 245	49 514	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-315	Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	14 392 458	16 611 921	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	63 848 400	65 059 850
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	8 204 853	9 097 777	Dettes envers la clientèle	11 137 850	12 336 628
Prêts et créances sur la clientèle	15 224 204	13 000 769	Dettes représentées par un titre	-	-
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	Titres de créance émis	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 823 355	29 496 617	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôt exigible	325 836	193 001	Passifs d'impôt courant	342 954	54 810
Actifs d'impôt différé	121 761	140 985	Passifs d'impôt différé	470 654	480 751
Comptes de régularisation et autres actifs	661 873	806 813	Comptes de régularisation et autres passifs	1 183 082	1 034 963
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	94 464	85 219	Provisions techniques des contrats d'assurance	199 243	178 586
Immeubles de placement	-	-	Provisions pour risques et charges	212 685	227 949
Immobilisations corporelles	1 657 294	1 546 359	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 525 829	1 175 496
Immobilisations incorporelles	96 985	73 723	Dettes subordonnées	-	-
Ecart d'acquisition	-	-	Capital et réserves liées	3 613 264	3 364 464
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>84 829 334</b>	<b>86 220 077</b>	Réserves consolidées	1 393 931	1 215 615
			- Part du groupe	1 196 596	1 034 800
			- Part des minoritaires	197 335	180 815
			Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	399 768	350 633
			Résultat net de l'exercice	501 658	740 317
			- Part du groupe	480 657	714 846
			- Part des minoritaires	21 001	25 472
			<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>84 829 333</b>	<b>86 220 077</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers de DH)

	30/06/08	30/06/07
Intérêts et produits assimilés	1 854 373	1 667 951
Intérêts et charges assimilés	-1 499 324	-1 368 496
<b>MARGE D' INTERÊTS</b>	<b>355 048</b>	<b>299 455</b>
Commissions perçues	155 178	143 249
Commissions servies	-2 685	-1 244
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>152 493</b>	<b>142 005</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	125 634	56 759
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	228 390	273 348
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>354 025</b>	<b>330 107</b>
Produits des autres activités	158 188	103 858
Charges des autres activités	-83 162	-99 646
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>936 592</b>	<b>775 779</b>
Charges générales d'exploitation	-549 130	-495 495
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-50 638	-41 783
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>336 824</b>	<b>238 501</b>
Coût du risque	-43 275	-2 370
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>293 549</b>	<b>236 132</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11 132	6 833
Gains ou pertes nets sur autres actifs	449 063	424 269
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>753 744</b>	<b>667 234</b>
Impôts sur les bénéfices	-252 086	-246 055
<b>RESULTAT NET</b>	<b>501 658</b>	<b>421 179</b>
Résultat hors groupe	21 001	22 210
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>480 657</b>	<b>398 970</b>
Résultat par action ( en dirham)		
Résultat dilué par action ( en dirham)		

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2006</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	-	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture n-2 corrigés</b>	<b>588 805</b>	<b>2 534 415</b>	-	<b>1 572 350</b>	<b>1 017 225</b>	<b>5 712 794</b>	<b>204 985</b>	<b>5 917 779</b>
Opérations sur capital	-	8	-	-	-	8	7	15
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-285 637	-	-285 637	-21 027	-306 664
Résultat de l'exercice	-	241 236	-	473 610	-	714 846	25 472	740 318
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-666 592	-666 592	-	-666 592
Ecarts de conversion :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	16 460	-	16 460	3 323	19 783
<b>«Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)»</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 460</b>	<b>-666 592</b>	<b>-650 132</b>	<b>3 323</b>	<b>-646 809</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-27 137	-	-27 137	-6 473	-33 610
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2007</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture n-1 corrigés</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Opérations sur capital	-	-25	-	-	-	-25	-	-25
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-287 037	-	-287 037	-	-287 037
Résultat de l'exercice	-	248 825	-	231 832	-	480 657	21 001	501 658
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	49 135	49 135	-	49 135
Ecarts de conversion : (F)	-	-	-	-	-	-	-	-
variations et transferts en résultat	-	-	-	13 191	-	13 191	-	13 191
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 191</b>	<b>49 135</b>	<b>62 326</b>	<b>-</b>	<b>62 326</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-30 379	-	-30 379	-8 953	-39 332
<b>Capitaux propres clôture 30.06.2008</b>	<b>588 805</b>	<b>3 024 459</b>	-	<b>1 677 252</b>	<b>399 768</b>	<b>5 690 284</b>	<b>218 335</b>	<b>5 908 619</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/08	31/12/07	30/06/07
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>753 744</b>	<b>1 109 042</b>	<b>667 234</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	50 638	89 357	41 783
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	43 275	46 728	2 370
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-11 132	-16 516	-6 833
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-354 024	-528 003	-330 107
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	-122 694	104 497	743
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-393 937</b>	<b>-303 937</b>	<b>-292 044</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6 779 888	4 390 391	2 966 914
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 422 237	-1 533 161	-648 831
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 618 891	6 804 785	1 858 142
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	487 753	-1 563 222	-688 603
- Impôts versés	-271 643	-334 523	-222 043
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>6 192 652</b>	<b>7 764 270</b>	<b>3 265 579</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>6 552 459</b>	<b>8 569 375</b>	<b>3 640 769</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 673 262	-4 017 367	-2 766 573
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-135 292	-37 311	-13 222
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>1 537 970</b>	<b>-4 054 678</b>	<b>-2 779 795</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-287 037	-285 637	-285 637
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	350 333	242 668	138 264
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>63 296</b>	<b>-42 969</b>	<b>-147 373</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>			
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>8 153 725</b>	<b>4 471 728</b>	<b>713 601</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-31 558 269</b>	<b>-36 029 997</b>	<b>-36 029 997</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 694	11 779 701	11 779 701
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-47 809 698	-47 809 698
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-23 404 544</b>	<b>-31 558 269</b>	<b>-35 316 396</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 173 005	15 117 694	13 892 449
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-39 577 549	-46 675 963	-49 208 845
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>8 153 725</b>	<b>4 471 728</b>	<b>713 601</b>

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



## FTA (ACTIF)

(en milliers de DH)

Actif	31/12/2006 PCEC	IAS 27 - 28 - 31 Périmètre	Reclasse- ments	IAS 39 Titres	IAS 39 Prêts et créances	IAS 32 IFRIC 2	IAS 19 Avantages personnel	IAS 16 Immobilisa- tions	IAS 37 PRC	IAS 12 Impôts différés	01/01/2007 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11 779 701	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 779 701
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	11 322	-	-	-	-	-	-	11 322
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	12 574 081	- 315	9 342 958	1 676 762	-	-	-	-	-	-	23 593 487
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 687 783	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 687 783
Prêts et créances sur la clientèle	7 076 442	-	-	-	51 203	-	-	-	-	-	7 127 645
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	34 782 563	-	-9 342 958	39 646	-	-	-	-	-	-	25 479 250
Actifs d'impôt exigible	352 934	-	-	-	-	-	-	-	-	-	352 934
Actifs d'impôt différé	4 409	-	-	-	-	-	-	-	-	117 028	121 437
Comptes de régularisation et autres actifs	387 048	-	- 44 000	-	-	-	-	-	-	-	343 048
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	341	-	-	-	-	-	-	-	-	341
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	725 399	-	-	-	-	-	-	794 735	-	-	1 520 134
Immobilisations incorporelles	62 637	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62 637
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>79 432 997</b>	<b>26</b>	<b>- 44 000</b>	<b>1 727 730</b>	<b>51 203</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>794 735</b>	<b>-</b>	<b>117 028</b>	<b>82 079 719</b>

## FTA (PASSIF)

(en milliers de DH)

Passif	31/12/2006 PCEC	IAS 27 - 28 - 31 Périmètre	Reclasse- ments	IAS 39 Titres	IAS 39 Prêts et créances	IAS 32 IFRIC 2	IAS 19 Avantages personnel	IAS 16 Immobilisa- tions	IAS 37 PRC	IAS 12 Impôts différés	01/01/2007 IFRS
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la JV par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC et assimilés	64 393 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 393 200
Dettes envers la clientèle	8 048 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 048 036
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	586 766	-	-	-	-	-	-	-	-	-	586 766
Passifs d'impôt différé	2 076	-	-	-	-	-	-	-	-	888 979	891 055
Comptes de régularisation et autres passifs	888 365	-	27 202	-	-	-	-	-	-	-	915 567
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	72 266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 266
Provisions	183 159	-	-71 202	-	-	-	210 265	-	-	-	322 222
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	932 828	-	-	-	-	-	-	-	-	-	932 828
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 326 301</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>1 727 730</b>	<b>51 203</b>	<b>-</b>	<b>-210 265</b>	<b>794 735</b>	<b>-</b>	<b>-771 951</b>	<b>5 917 779</b>
Capitaux propres part du groupe	4 126 351	26	-	1 719 778	51 203	-	-210 265	794 735	-	-769 034	5 712 794
• Capital et réserves liées	3 123 203	17	-	-	-	-	-	-	-	-	3 123 220
• Réserves consolidées	258 127	9	-	38 051	51 203	-	-210 265	794 735	-	-104 532	827 329
• Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	1 681 727	-	-	-	-	-	-664 502	1 017 225
• Résultat de l'exercice	745 021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	745 021
Intérêts minoritaires	199 950	-	-	7 952	-	-	-	-	-	-2 917	204 985
<b>Total passif</b>	<b>79 432 997</b>	<b>26</b>	<b>-44 000</b>	<b>1 727 730</b>	<b>51 203</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>794 735</b>	<b>-</b>	<b>117 028</b>	<b>82 079 719</b>

## RETRAITEMENT DES FONDS PROPRES AU 1ER JANVIER 2007

(en milliers de DH)

Fonds propres	31/12/2006 PCEC	IAS 27 - 28 - 31 Périmètre	Reclasse- ments	IAS 39 Titres	IAS 39 Prêts et créances	IAS 32 IFRIC 2	IAS 19 Avantages personnel	IAS 16 Immobilisa- tions	IAS 37 PRC	IAS 12 Impôts différés	01/01/2007 IFRS
Fonds propres part du groupe	4 126 351	26	-	1 719 778	51 203	-	-210 265	794 735	-	-769 034	5 712 794
Fonds propres minoritaires	199 950	-	-	7 952	-	-	-	-	-	-2 917	204 985
<b>Total Fonds propres</b>	<b>4 326 301</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>1 727 730</b>	<b>51 203</b>	<b>-</b>	<b>- 210 265</b>	<b>794 735</b>	<b>-</b>	<b>-771 951</b>	<b>5 917 779</b>

## NOTE DE TRANSITION BILAN (ACTIF)

(en milliers de DH)

Actif	30/06/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	30/06/07 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 892 449	-	-	13 892 449
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	15 681	15 681
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	11 279 969	9 244 497	1 201 323	21 725 789
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 495 825	-	-	8 495 825
Prêts et créances sur la clientèle	9 373 303	-	-781	9 372 522
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	37 450 080	-9 244 497	40 240	28 245 823
Actifs d'impôt exigible	253 414	-	-	253 414
Actifs d'impôt différé	5 364	-	117 878	123 242
Comptes de régularisation et autres actifs	514 088	-44 083	-	470 005
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	75 206	-	331	75 537
Immeubles de placement	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	735 885	-	796 850	1 532 735
Immobilisations incorporelles	63 258	-	-	63 258
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>82 138 841</b>	<b>-44 083</b>	<b>2 171 521</b>	<b>84 266 280</b>

Actif	31/12/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	31/12/07 IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 117 694	-	-	15 117 694
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	49 514	49 514
Instruments dérivés de couverture	-	-	-315	-315
Actifs financiers disponibles à la vente	6 809 720	9 150 232	651 970	16 611 921
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 097 777	-	-	9 097 777
Prêts et créances sur la clientèle	13 000 601	-	168	13 000 769
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	38 620 578	-9 150 232	26 270	29 496 617
Actifs d'impôt exigible	193 001	-	-	193 001
Actifs d'impôt différé	7 051	-	133 934	140 985
Comptes de régularisation et autres actifs	854 398	-47 585	-	806 813
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	84 870	-	349	85 219
Immeubles de placement	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	747 266	-	799 093	1 546 359
Immobilisations incorporelles	73 723	-	-	73 723
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>84 606 679</b>	<b>- 47 585</b>	<b>1 660 984</b>	<b>86 220 077</b>

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



## NOTE DE TRANSITION BILAN (PASSIF)

(en milliers de DH)

Passif	30/06/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	30/06/07 IFRS
Banques centrales, Trésor public, CCP	480	-	-	480
Passifs financiers à la JVpar résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les EC et assimilés	65 567 303	-	-	65 567 303
Dettes envers la clientèle	9 593 660	-	-	9 593 660
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Titres de créance émis	-	-	-	-
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	289 673	-	-	289 673
Passifs d'impôt différé	2 563	-	692 949	695 512
Comptes de régularisation et autres passifs	953 199	18 857	-	972 056
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	175 418	-	-	175 418
Provisions	81 422	-62 940	185 406	203 888
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 071 092	-	-	1 071 092
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 404 031</b>	<b>-</b>	<b>1 293 166</b>	<b>5 697 197</b>
Capitaux propres part du groupe	4 198 801	-	1 288 211	5 487 012
• Capital et réserves liées	3 364 438	-	26	3 364 464
• Réserves consolidées	472 414	-	569 244	1 041 658
• Gains ou pertes latents ou différés	-	-	681 921	681 921
• Résultat de l'exercice	361 949	-	37 021	398 970
Intérêts minoritaires	205 230	-	4 955	210 185
<b>Total passif</b>	<b>82 138 841</b>	<b>-44 083</b>	<b>2 171 521</b>	<b>84 266 280</b>

Passif	30/06/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	30/06/07 IFRS
Banques centrales, Trésor public, CCP	15	-	-	15
Passifs financiers à la JVpar résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Dettes envers les EC et assimilés	65 059 850	-	-	65 059 850
Dettes envers la clientèle	12 336 628	-	-	12 336 628
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Titres de créance émis	-	-	-	-
Ecart de réévaluation passif des PTF couverts en taux	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	54 810	-	-	54 810
Passifs d'impôt différé	2 940	-	477 811	480 751
Comptes de régularisation et autres passifs	1 009 926	25 037	-	1 034 963
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	178 586	-	-	178 586
Provisions	123 852	-72 622	176 719	227 949
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 175 496	-	-	1 175 496
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 664 576</b>	<b>-</b>	<b>1 006 454</b>	<b>5 671 030</b>
Capitaux propres part du groupe	4 461 662	-	1 003 081	5 464 743
• Capital et réserves liées	3 364 439	-	25	3 364 464
• Réserves consolidées	465 395	-	569 405	1 034 800
• Gains ou pertes latents ou différés	-	-	350 633	350 633
• Résultat de l'exercice	631 828	-	83 018	714 846
Intérêts minoritaires	202 914	-	3 373	206 287
<b>Total passif</b>	<b>84 606 679</b>	<b>-47 585</b>	<b>1 660 984</b>	<b>86 220 077</b>

## NOTE DE TRANSITION CPC

(en milliers de DH)

Compte de résultat	30/06/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	30/06/07 IFRS
Marge d'intérêts	277 078	-	22 377	299 455
Marge sur commissions	142 005	-	-	142 005
Résultat des activités de marché	285 887	-	44 220	330 107
Produit net bancaire	709 182	-	66 597	775 779
Résultat brut d'exploitation	170 101	-	68 400	238 501
Résultat d'exploitation	168 932	-	67 200	236 132
Résultat avant impôt	600 044	-	67 190	667 234
Résultat net	378 467	-	42 712	421 179
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>361 949</b>	<b>-</b>	<b>37 021</b>	<b>398 970</b>

(en milliers de DH)

Compte de résultat	31/12/07 PCEC	Reclassements	Retraitements	31/12/07 IFRS
Marge d'intérêts	536 538	-	27 256	563 794
Marge sur commissions	282 566	-	-	282 566
Résultat des activités de marché	446 975	-	81 029	528 004
Produit net bancaire	1 393 109	-	108 284	1 501 393
Résultat brut d'exploitation	162 647	-	120 751	283 398
Résultat d'exploitation	112 873	-	123 797	236 670
Résultat avant impôt	985 236	-	123 806	1 109 042
Résultat net	652 489	-	87 828	740 317
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>631 828</b>	<b>-</b>	<b>83 018</b>	<b>714 846</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2008

### 2.1. Marge d'intérêts

(en milliers de DH)

	Produits	30/06/08 Charges	Net	Produits	30/06/07 Charges	Net
Opérations avec la clientèle	379 774	163 004	216 770	211 551	158 158	53 393
Comptes et prêts/emprunts	371 264	142 132	229 132	209 529	154 289	55 240
Opérations de pensions	8 510	19 086	-10 576	2 022	2 372	- 350
Opérations de location-financement	-	1 786	-1 786	-	1 497	- 1 497
Opérations interbancaires	418 071	1 321 526	-903 455	244 541	1 210 338	- 965 797
Comptes et prêts/emprunts	267 867	1 104 638	-836 771	46 582	1 198 495	-1 151 913
Opérations de pensions	150 204	216 888	-66 684	197 959	11 843	186 116
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	252 670	2 910	249 760	171 744	-	171 744
Actifs détenus jusqu'à échéance	803 858	11 884	791 974	1 040 115	-	1 040 115
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>1 854 373</b>	<b>1 499 324</b>	<b>355 048</b>	<b>1 667 951</b>	<b>1 368 496</b>	<b>299 455</b>

### 2.2. Commissions nettes

(en milliers de DH)

	Produits	30/06/08 Charges	Net	Produits	30/06/07 Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>39 926</b>	<b>1 444</b>	<b>38 482</b>	<b>55 778</b>	<b>1 033</b>	<b>54 745</b>
• avec les établissements de crédit	57	-	57	-	-	-
• avec la clientèle	1 164	-	1 164	14 486	-	14 486
• sur titres	38 705	1 298	37 407	41 292	774	40 518
• de change	-	146	-146	-	259	-259
• sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>115 252</b>	<b>1 241</b>	<b>114 011</b>	<b>87 471</b>	<b>211</b>	<b>87 260</b>
• Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
• Produits nets sur moyen de paiement	24 711	6	24 705	7 626	43	7 583
• Assurance	-	-	-	-	-	-
• Autres	90 541	1 235	89 306	79 845	168	79 677
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>155 178</b>	<b>2 685</b>	<b>152 493</b>	<b>143 249</b>	<b>1 244</b>	<b>142 005</b>

### 2.6. Coût du risque

(en milliers de DH)

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE	30/06/08	30/06/07
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-16 197</b>	<b>-33 627</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-4 376	-55 532
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-11 821	21 904
<b>Reprises de provisions</b>	<b>-27 078</b>	<b>33 663</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 655	4 548
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-1 110	-1 104
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-27 623	30 218
<b>Variation des provisions</b>	<b>-</b>	<b>-2 405</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-2 484
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	79
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>-43 275</b>	<b>-2 370</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30/06/2008

### 5.1. Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat

(en milliers de DH)

	30/06/08			31/12/07		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Obligations d'Etat	-	-	-	-	-	-
Autres obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à la clientèle entreprises	-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	53 245	-	-	49 514	-	-
Instruments dérivés de cours de change	53 245	-	-	49 514	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>53 245</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 514</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont titres prêtés	0	0	0	0	0	0
hors actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle Entreprises	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transactions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers de DH)

	30/06/08	31/12/07
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>10 631 635</b>	<b>12 986 300</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	10 625 209	12 939 034
Autres titres de créance négociables	6 426	47 266
<b>Obligations</b>	<b>175 979</b>	<b>201 147</b>
Obligations d'Etat	160 308	164 979
Autres Obligations	15 671	36 168
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>3 584 845</b>	<b>3 426 924</b>
dont titres cotés	3 453 869	3 185 920
dont titres non cotés	130 976	241 005
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>14 392 459</b>	<b>16 614 371</b>
dont gains et pertes latents	632 795	554 582
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêtés	-	-
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>2 450</b>
Titres à revenu fixe	-	2 450
Titres à revenu variable	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>14 392 459</b>	<b>16 611 921</b>
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

## 5.4. Opérations interbancaires, créances et dettes sur les établissements de crédit

(en milliers de DH)

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30/06/08	31/12/07
Comptes à vue	1 482 668	1 057 868
Prêts	6 722 185	8 039 909
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>8 204 853</b>	<b>9 097 777</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>8 204 853</b>	<b>9 097 777</b>

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30/06/08	31/12/07
Comptes à vue	41 060 217	47 733 831
Emprunts	18 067 373	15 327 665
opérations de pension	4 720 810	1 998 354
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>63 848 400</b>	<b>65 059 850</b>

## 5.5. Prêts, créances et dettes sur la clientèle

(en milliers de DH)

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-08	31-12-07
Comptes ordinaires débiteurs	3 620 121	3 666 004
Prêts consentis à la clientèle	11 603 939	9 334 597
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>15 224 060</b>	<b>13 000 601</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	144	168
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>15 224 204</b>	<b>13 000 769</b>

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30-06-08	31-12-07
Comptes ordinaires créditeurs	2 197 599	2 808 592
Comptes à terme	7 775 229	8 473 253
Comptes d'épargne à taux administré	195 728	171 847
Bons de caisse	969 294	882 936
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>11 137 850</b>	<b>12 336 628</b>

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	30-06-08	31-12-07
Secteur public	2 197 599	2 808 592
Entreprises financières	7 775 229	8 473 253
Entreprises non financières	195 728	171 847
Autres clientèle	969 294	882 936
<b>Total en principal</b>	<b>11 137 850</b>	<b>12 336 628</b>
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	-	-

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30-06-08	31-12-07
Maroc	9 968 144	11 314 818
CIB	226 492	125 683
AFRIQUE	447 568	402 337
EUROPE	495 646	493 790
<b>Total en principal</b>	<b>11 137 850</b>	<b>12 336 628</b>
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	-	-

## 5.11. Immobilisations de placement et d'exploitation

(en milliers de DH)

	30/06/08			31/12/07		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Terrains et immeubles de placement</b>	<b>2 566 560</b>	<b>909 266</b>	<b>1 657 294</b>	<b>2 476 949</b>	<b>930 590</b>	<b>1 546 359</b>
Terrains et constructions	1 796 785	453 707	1 343 078	1 777 676	433 634	1 344 042
Equipement, Mobilier, Installations	561 846	361 652	200 194	511 566	407 672	103 894
Biens mobiliers donnés en location	57 288	8 163	49 125	57 288	7 030	50 258
Autres immobilisations	150 641	85 744	64 897	130 419	82 254	48 165
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>288 513</b>	<b>191 528</b>	<b>96 985</b>	<b>242 832</b>	<b>169 109</b>	<b>73 723</b>
Logiciels informatiques acquis	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	288 513	191 528	96 985	242 832	169 109	73 723
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 855 073</b>	<b>1 100 794</b>	<b>1 754 279</b>	<b>2 719 781</b>	<b>1 099 699</b>	<b>1 620 082</b>

## 5.14. Provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)

	30-06-08	31-12-07
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>227 949</b>	<b>322 222</b>
Dotations aux provisions	8 051	-5 358
Reprises de provisions	23 314	88 915
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation de xxxxxxxxxx	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>212 686</b>	<b>227 949</b>

## 6.1. Informations sectorielles Bilan IFRS

(en milliers de DH)

Bilan	Banques de financement & d'investissement	Banques de détail au Maroc	Banques de financement spécialisées	Banque de détail à l'international	Intra-groupe	Total
<b>Total Bilan</b>	<b>83 160 430</b>	<b>344 454</b>	<b>250 906</b>	<b>3 366 297</b>	<b>-2 292 753</b>	<b>84 829 334</b>
dont	-	-	-	-	-	-
<b>Eléments d'Actifs</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	14 130 880	156 191	-	105 387	-	14 392 458
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	8 084 281	9 325	-	2 357 084	-2 245 837	8 204 853
Prêts et créances sur la clientèle	14 636 362	89	45 460	542 293	-	15 224 204
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 272 295	146 527	-	404 533	-	27 823 355
<b>Eléments du Passif</b>						
Dettes envers les EC et assimilés	64 182 213	-	158 566	1 753 459	-2 245 838	63 848 400
Dettes envers la clientèle	9 968 144	-	-	1 169 706	-	11 137 850
Fonds propres	5 664 969	129 963	9 113	581 210	-476 635	5 908 620

## 6.2. Informations sectorielles CPC IFRS

(en milliers de DH)

Compte d résultat	Banques de financement & d'investissement	Banques de détail au Maroc	Banques de financement spécialisées	Banque de détail à l'international	Intra-groupe	Total
Marge d'intérêt	279 337	11 495	-1 363	65 579	-	355 048
Marges sur commissions	109 992	-1 235	38 705	51 592	-46 561	152 493
Produit net bancaire	779 151	42 081	40 191	121 730	-46 561	936 592
Résultat Brut d'exploitation	265 010	17 143	1 532	53 139	-	336 824
Coût du risque	-40 217	-653	-426	-1 979	-	-43 275
Intérêts minoritaires	2 599	7 091	104	11 207	-	21 001
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>440 952</b>	<b>7 593</b>	<b>9 024</b>	<b>23 088</b>	<b>-</b>	<b>480 657</b>

# NOTE 4

## ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES



### ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

De par la nature des activités bancaires, La BCP est exposé à différents types de risques. En vu de s'assurer de la prise en compte de tous les risques importants auxquels elle pourrait être confrontée, la BCP s'est dotée d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Audit, inspection, conformité,...),
- le Pôle Gestion Globale des Risques (PGGR) et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement,...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le groupe a renforcé la structuration de son dispositif d'identification, de mesure, de suivi des risques par grands domaines de risques.

### RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

#### Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur BCP. Cette politique s'articule autour des éléments suivants:

- sécurité et rentabilité des opérations,
- Diversification des risques,
- normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes de la BCP,
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
- réactivité dans le recouvrement,
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, de lettres circulaires et des normes cadrant l'étendu et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

#### Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (Agence, succursales, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes de la BCP, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit.  
Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.
- Les limites de compétences de chaque organisme de la BCP sont établies en tenant compte notamment du niveau de ses fonds propres, son potentiel de développement, le volume et la qualité de ses engagements...
- l'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'émission).
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

#### Dispositif de surveillance des risques

A la BCP, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le pôle Gestion Globale des Risques, est relayé par d'autres fonctions en charge de la Gestion opérationnelle et le contrôle permanent des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- la surveillance globale des engagements,
- Le Contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques);
- Le Processus de contrôle de la qualité des risques encourus;
- Le suivi de la régularisation des dépassements sur les lignes de crédit.

#### Dispositif de notation

La notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi des risques. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuille.

Pour les entreprises et professionnels, un processus de notation a été instauré depuis l'année 2003. Il s'appuie depuis 2007 sur un outil de notation basé sur des données historiques et des modèles statistiques avec une échelle de 9 classes dont une relative au défaut.

Depuis 2008, ce système de notation des entreprises et professionnels est intégré dans un nouveau cadre d'utilisation visant sa conformité aux exigences de la méthode NI de Bâle, et ce à travers :

- Son implémentation dans le système central d'informations, assurant le stockage et l'historisation des données ainsi que la traçabilité.
- La normalisation du processus par une circulaire et une procédure de travail conforme aux exigences de transparence de l'indépendance de notation.

Concernant la clientèle des Particuliers, le scoring couvre actuellement uniquement le crédit à la consommation. Par ailleurs, sa généralisation aux autres types de crédit aux particuliers, notamment le crédit immobilier, est en cours de mise en place.

## NOTE 4

# ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES



### Dispositif de suivi du risque de concentration

Au plan du risque de concentration un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risque d'une part , et d'autres part en assurant le suivi par chaque entité de ses 100 premiers clients en termes d'engagements,
- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est décliné sous forme de reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleurs pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.
- La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Les risques de marchés issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marchés ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marchés.

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

### La VaR (Value at Risk)

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (1 journée à 95 % dans le cas de la BCP).

Par conséquent, les chances que les pertes potentielles encourues pendant une journée soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5 %.

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle basé sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

### Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité),
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle,
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point),
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps,
- Un indicateur du risque de change,
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et le USD dans la composition du panier MAD

### RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par la BCP.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

## NOTE 4

# ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION GLOBALE DES RISQUES



### Risque global de taux

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

La gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap (écart de retarification) effectué sur une fréquence trimestrielle.

L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps. Parallèlement, à cet exercice trimestriel, le Pôle Gestion Globale des Risques procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la BCP lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

### Risque de liquidité :

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

## RISQUES OPERATIONNELS

Le Groupe BCP gère les risques opérationnels conformément aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché et prend pour référence les recommandations de BAM et du Comité de Bâle, de façon à couvrir intégralement les processus d'identification, d'évaluation et de suivi des risques opérationnels.

Ainsi, en 2006 une nouvelle fonction dédiée au risque opérationnel a été instituée en lui assignant comme mission principale l'élaboration d'une démarche fixant les principaux piliers du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Les points essentiels de ce dispositif sont les suivants :

- Organisation de la filière risques opérationnels dans le Groupe ;
- Conception et mise en place de méthodes et d'outils appropriées pour une gestion efficace du dispositif ;
- Système de reporting ;
- Politique de couverture et d'atténuation du risque

La filière de gestion des risques opérationnels est organisée comme suit :

- La fonction Risques Opérationnels au niveau du siège central qui est chargée de la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques pour le compte du GBCP ainsi que de l'animation de la filière Risques Opérationnels du Groupe.
- Un réseau animé de correspondants risques opérationnels positionnés au niveau des BPRs, des fonctions centrales (métiers et supports) relevant de la BCP et des correspondants au niveau de toutes les filiales.

Les deux principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels et le processus de collecte des incidents :

- Cartographie des risques opérationnels : Cette cartographie s'appuie sur une analyse des processus de la banque (métier et support), à laquelle on croise la typologie des risques opérationnels.
- Recensement des données de pertes : La collecte s'effectue sous forme déclarative via un outil dédié pour la gestion des incidents.

Le dispositif est également structuré autour d'un outil informatique de gestion des risques opérationnels. Cet outil permet une prise en charge étendue des différentes composantes de notre dispositif de gestion des risques. Parmi les fonctionnalités dont dispose cet outil nous pouvons citer :

- La Modélisation de la cartographie des processus et des risques ;
- La Collecte et gestion des incidents
- La Consolidation et reporting ;
- La quantification : Modèles statistiques adaptés aux différentes méthodes

Le système de reporting mis en place a pour objectif de fournir aux instances dirigeantes de la BCP, une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- de s'assurer de l'adéquation des dispositifs de gestion des risques opérationnels avec le profil de risques et le plan d'activité de l'établissement ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires pour limiter/couvrir les risques ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

## PERSPECTIVES

Les actions retenues pour la période 2008-2010, en matière de la gestion globale des risques s'inscrivent dans la continuité des objectifs entérinés le plan précédent. Ainsi, nos axes de développement permettront de :

- Consolider les acquis et focaliser nos efforts sur l'achèvement et l'intégration des outils de mesure et de suivi des risques.
- Accompagner et traduire les dispositifs et outils réalisés d'instruments de sensibilisation aux risques (séminaires, visites, normes etc.).
- Assurer la convergence des chantiers de mise en œuvre des méthodes de notation interne.